

Gardien de la paix

QCM de culture générale

Méthode + entraînement

Marc DALENS

Ouvrage dirigé par Laurence BRUNEL





Ressources numériques

Retrouvez davantage de contenus sur notre librairie en ligne :

- un QCM de culture générale ;
- un QCM d'anglais ;
- un fil d'actualité mensuel.

<https://librairie.studyrama.com/store/page/304/gardien-de-la-paix-qcm-de-culture-generale>

Mot de passe

Le code d'accès est le dernier mot de la partie I.





Sommaire

PRÉFACE	9
----------------------	---

PARTIE I

Méthodologie du QCM	11
----------------------------------	----

1 Présentation de l'épreuve	13
2 Améliorer sa culture générale	14
1. Le suivi de l'actualité	14
2. Qu'est-ce que la culture générale ?.....	16
3. Cultiver son sens critique et son indépendance.....	17

PARTIE II

Fiches de rappels de cours	19
---	----

Fiche 1 Le président de la République	21
1. Le président de la République et la Constitution de la V ^e République	21
2. L'élection et le mandat du président de la République	21

Sommaire	
3. Les pouvoirs du président de la République	22
4. Le président de la République et la justice	23
Fiche 2 Le Premier ministre et son gouvernement	25
1. La nomination du Premier ministre	25
2. Les pouvoirs du Premier ministre.....	26
3. Le gouvernement	26
Fiche 3 L'expression du pouvoir exécutif : les actes réglementaires	29
1. Les titulaires du pouvoir exécutif (au niveau national)	29
2. Les actes réglementaires	30
3. La régulation de l'action du pouvoir exécutif : les autorités administratives indépendantes	31
Fiche 4 Le Parlement	33
1. Les parlementaires (députés et sénateurs)	33
2. Le rôle du Parlement	34
3. Les relations entre le gouvernement et le Parlement.....	35
Fiche 5 La procédure législative.....	36
1. L'initiative des lois.....	36
2. L'examen en commission	36
3. Le vote en assemblée plénière	37
4. L'intervention des deux assemblées	37
5. Le contrôle de constitutionnalité.....	38
6. La promulgation et l'application de la loi.....	38

Fiche 6 La décentralisation et l'administration d'État.....	39
1. La décentralisation	39
2. L'administration d'État dans les régions et départements	40
3. Le rôle du préfet.....	40
Fiche 7 Les valeurs et symboles républicains prévus par la Constitution ..	42
1. Les valeurs	42
2. Les principes fondamentaux de la République	43
3. Les symboles.....	43
Fiche 8 Les institutions judiciaires	46
1. Les juridictions civiles.....	46
2. Les juridictions pénales	47
3. Les juridictions administratives.....	50
Fiche 9 Les institutions européennes.....	52
1. Les grandes dates de la construction européenne	52
2. La Commission européenne	53
3. Le Parlement européen	53
4. Le Conseil européen	54
5. Le Conseil de l'Union européenne	55
6. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	55
7. La Banque centrale européenne (BCE)	56
8. La Cour des comptes européenne	56
9. Les valeurs et symboles de l'Union européenne	56

Sommaire	
----------------	--

Fiche 10 Les grandes périodes de l'histoire de France	58
--	-----------

1. L'Antiquité, le Moyen Âge et l'Époque moderne	58
2. Du siècle des Lumières à nos jours	60

Fiche 11 Quelques rappels de géographie	64
--	-----------

1. Quelques données générales	64
2. Les capitales du monde	64

Fiche 12 Quelques notions de géographie française	69
--	-----------

1. Quelques données générales	69
2. Les régions françaises	69
3. Les départements français	70

PARTIE III

QCM d'entraînement avec corrigés détaillés	75
---	-----------

1 Les sujets	77
---------------------------	-----------

QCM n° 1	77
QCM n° 2	85
QCM n° 3	93
QCM n° 4	100
QCM n° 5	108
QCM n° 6	116
QCM n° 7	123
QCM n° 8	131
QCM n° 9	140
QCM n° 10	147

2	Les corrigés	155
	Corrigé du QCM n° 1.....	155
	Corrigé du QCM n° 2.....	157
	Corrigé du QCM n° 3.....	159
	Corrigé du QCM n° 4.....	162
	Corrigé du QCM n° 5.....	164
	Corrigé du QCM n° 6.....	166
	Corrigé du QCM n° 7.....	170
	Corrigé du QCM n° 8.....	172
	Corrigé du QCM n° 9.....	176
	Corrigé du QCM n° 10	178

PARTIE IV

Sujets d'annales corrigés..... 183

1	Session mars 2026	185
	1. Sujet.....	185
	2. Corrigé.....	192
2	Session septembre 2025.....	195
	1. Sujet.....	195
	2. Corrigé.....	202
3	Session mars 2025	205
	1. Sujet.....	205
	2. Corrigé.....	212

Sommaire

4	Session septembre 2024.....	216
1.	Sujet.....	216
2.	Corrigé.....	223
5	Session février 2024.....	226
1.	Sujet.....	226
2.	Corrigé.....	233
6	Session septembre 2023.....	236
1.	Sujet.....	236
2.	Corrigé.....	243
7	Session mars 2023	245
1.	Sujet.....	245
2.	Corrigé.....	253
8	Session 2022.....	256
1.	Sujet.....	256
2.	Corrigé.....	263



Préface

Ce manuel s'adresse principalement aux candidats du concours externe et des concours internes de gardien de la paix. Néanmoins, il peut s'adresser également à tous les candidats aux concours administratifs souhaitant approfondir leur culture générale. En effet, une bonne culture générale est le socle indispensable à la réussite d'un concours administratif, tant en ce qui concerne les épreuves écrites que l'oral avec le jury.

Selon le dernier arrêté du concours de gardien de la paix, l'épreuve de QCM de culture générale consiste en un « questionnaire à choix multiples de culture générale en rapport avec l'actualité en France et dans le monde, le cadre institutionnel et politique français et européen, les valeurs et symboles républicains de la France prévus par la Constitution et les grandes périodes de l'histoire de France ». Dans ce manuel, vous trouverez des fiches de révision et l'ensemble des annales corrigées de cette épreuve du concours de gardien de la paix, ainsi que de nombreux exercices inédits corrigés. Vous pourrez ainsi travailler sur la totalité du large programme de cette épreuve.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce manuel comprend principalement des annales et exercices corrigés de QCM de culture générale du concours de gardien de la paix. Sa lecture devra être complétée par celle du manuel *Gardien de la paix* (éditions Studyrama), notamment pour approfondir votre culture générale, mieux connaître le métier de gardien de la paix et vous préparer à l'oral avec le jury, ainsi que par la lecture de l'ouvrage *Sujets types inédits – Gardien de la paix* qui reprend l'ensemble des épreuves écrites du concours.

Nous terminons cette préface par quelques recommandations aux candidats :

- soyez régulier dans votre travail et fixez-vous des objectifs de préparation compatibles avec vos obligations ;
- entraînez-vous à toutes les épreuves, sans en négliger une seule ;
- tenez-vous informé de l'actualité.

Bon courage dans votre travail et bonne chance à tous !

L'auteur

PARTIE I

Méthodologie du QCM

- ❶ Présentation de l'épreuve.....13
- ❷ Améliorer sa culture générale.....14

1 Présentation de l'épreuve

L'épreuve de culture générale du concours de gardien de la paix consiste en un questionnaire à choix multiples de culture générale en rapport avec l'actualité en France et dans le monde, le cadre institutionnel et politique français et européen, les valeurs et symboles républicains de la France prévus par la Constitution et les grandes périodes de l'histoire de France. Le coefficient de cette épreuve est de 2 pour le concours externe et de 1 pour les concours internes. Il y a en tout 40 questions de culture générale. Les épreuves de QCM de culture générale et de QCM de langue étrangère se déroulent simultanément. Le candidat dispose d'une heure pour répondre aux deux questionnaires.

2 Améliorer sa culture générale

On peut considérer que la culture générale regroupe les événements qui font l'actualité, les connaissances en relation avec le cadre institutionnel politique français et européen, les règles du comportement citoyen et l'ensemble des notions de base dans les disciplines scolaires. Il est donc illusoire de vouloir le maîtriser entièrement.

Pour autant, vous veillerez à suivre les conseils suivants :

- prenez l'habitude de lire tous les jours un journal d'information et toutes les semaines un magazine d'actualité. Variez les titres pour connaître les différents points de vue et sensibilités éditoriales de la presse française. Montrez-vous curieux, cherchez toujours à en savoir davantage et ne vous contentez surtout pas du journal télévisé de 20 heures ;
- travaillez sur des fiches de culture générale (vous en trouverez dans ce manuel), puis approfondissez toutes les notions ;
- enfin, pour les sujets particuliers et importants (par exemple, l'histoire ou les institutions publiques), prenez un manuel simple de vulgarisation et étudiez-le avec attention.

1. Le suivi de l'actualité

Un candidat à un concours doit s'intéresser à l'actualité française et internationale. Il ne s'agit pas seulement d'être informé des derniers soubresauts de la marche du monde. Ne devenez pas prisonnier de l'événementiel. Le suivi de l'actualité doit vous permettre de parvenir à une meilleure compréhension du monde. En ce sens, vous devez toujours faire preuve, face à un événement donné, de recul et de sens critique.

Pour parvenir à ce recul, nous vous conseillons de lire, de temps en temps, avec un certain retard (d'une semaine à quelques mois), les magazines d'actualité. Confrontez les faits et les analyses des journalistes à l'évolution ultérieure des événements. Vous constaterez que la presse française

.....Améliorer sa culture générale

peut manquer d'esprit critique, voire être carrément biaisée. Il est facile de pratiquer cet exercice dans les bibliothèques publiques, car elles disposent de plusieurs numéros pour un même titre de presse.

Cet intérêt pour l'actualité doit se renforcer plus particulièrement en ce qui concerne les domaines en relation avec le métier auquel le candidat se destine (la délinquance et la justice pour les métiers de la sécurité et les concours de gardien de la paix). À cet égard, il peut être intéressant – et même souhaitable – que les candidats constituent des dossiers de presse sur les thèmes d'actualité (environnement, crise économique, Moyen-Orient, construction européenne, etc.) et sur les sujets auquel ils accordent une importance particulière.

De même, on ne peut pas considérer que la lecture des journaux gratuits (*20 minutes*, *Métro*, etc.) permet à elle seule un suivi satisfaisant de l'actualité. Il est toujours préférable de se fier à plusieurs sources d'information : la radio, la télévision et la presse écrite.

Pour la radio, préférez les radios d'information (France Info, France Culture, RFI, etc.) et les grandes stations de radio (Radio France, RMC, Europe 1, RTL, etc.). En consultant les programmes des stations de radio, vous pourrez plus facilement trouver les horaires des informations et des émissions susceptibles de vous intéresser.

La télévision est également une source intéressante d'information. Choisissez de concentrer votre attention sur les chaînes d'information continue (LCI, BFM TV, CNews, France Info, etc.), les journaux de 20 heures de grandes chaînes et les émissions sérieuses traitant de sujets d'actualité. La télévision peut également présenter une certaine utilité en raison de l'existence de chaînes étrangères d'actualité (CNN, BBC World, etc.) qui permettent à la fois de s'informer, de trouver l'éclairage d'un point de vue étranger et de progresser en langue étrangère.

La presse écrite permet de bénéficier d'un certain recul sur l'information et de la mettre en perspective, notamment grâce aux analyses des journalistes. Nous vous conseillons donc de privilégier à la fois la lecture d'un quotidien (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*, *Les Échos*, etc.) et d'un hebdomadaire d'actualité (*L'Express*, *Le Point*, *L'Obs*, *Courrier international*, etc.). Les candidats pourront compléter cette lecture par celle d'une revue à caractère historique

Méthodologie du QCM

ou scientifique (*Historia, Guerres et Histoire*, etc.) et d'une revue qui privilégie l'analyse et les débats de fond (*Conflits, Le Monde diplomatique*, etc.).

Les bibliothèques publiques permettent de procéder facilement à des revues de presse en vue de connaître plusieurs points de vue et de se familiariser avec les diverses sensibilités éditoriales françaises. Variez au maximum les titres des revues et journaux que vous feuilletez à cette occasion.

De même, vous pouvez également consulter les sites internet des journaux français et étrangers.

2. Qu'est-ce que la culture générale ?

Le suivi de l'actualité est un préalable indispensable à l'acquisition d'une bonne culture générale, mais ce travail n'est pas suffisant à lui seul. En effet, le jury s'attachera à favoriser les candidats sachant utiliser un large fonds de connaissances. Il ne s'agit pas de rechercher uniquement l'accumulation de savoirs chez un candidat, mais d'évaluer sa curiosité intellectuelle et son ouverture d'esprit. En effet, un policier se doit d'avoir une bonne compréhension du monde contemporain.

C'est précisément la culture générale qui permet cette compréhension. Le suivi de l'actualité, le sens critique, le recul historique, la faculté de réflexion personnelle et la capacité à produire une argumentation nuancée sont les qualités les plus attendues chez un fonctionnaire, c'est-à-dire chez un serviteur de l'État. Charles de Gaulle a raison d'écrire que « la véritable école du commandement est la culture générale ».

Concrètement, pour un candidat à un concours, travailler à approfondir sa culture générale constituera bien souvent une rupture avec ses habitudes et une réorientation de ses choix personnels. Par exemple, il s'agira d'écouter plutôt une station de radio orientée vers la culture ou l'actualité (notamment les différentes stations de Radio France, mais variez également en choisissant des stations plus indépendantes) plutôt que les stations ne diffusant que des musiques contemporaines. Il faut avoir également conscience de la

.....Améliorer sa culture générale

nullité de l'apport intellectuel de nombre d'émissions télévisées (le cas de la « télé-réalité » est à cet égard confondant).

Comme nous l'avons vu, il est difficile de donner une définition exacte de la culture générale et d'en délimiter le domaine. Pour autant, il est permis de considérer qu'un certain nombre de disciplines entrent dans le champ de la culture générale :

- l'histoire contemporaine (à partir de 1789) ;
- la géographie, dans ses aspects humains (démographie, développement des villes, exode rural, etc.) et économiques (échanges mondiaux, répartition des ressources naturelles, puissances émergentes, etc.) ;
- les grands courants d'idées politiques, religieuses et philosophiques (connaissance minimale des trois religions monothéistes, des principaux courants politiques, etc.) ;
- les arts et lettres (connaissance des principaux courants artistiques et des œuvres majeures, notamment de la littérature française, etc.) ;
- la géopolitique (entendue comme la compréhension des enjeux globaux de la planète : lutte pour les ressources énergétiques, mouvements migratoires massifs, etc.) ;
- les institutions publiques françaises et européennes (sur le plan de leur fonctionnement, de leur histoire et de leur philosophie sous-jacente).

3. Cultiver son sens critique et son indépendance

En France, l'information et la parole publique peuvent paraître formatées et circonscrites dans un cercle de plus en plus étroit. Les raisons sont nombreuses : l'influence des aides publiques à la presse, les grands groupes financiers sont propriétaires des principaux médias, les restrictions croissantes à la liberté d'expression, etc. Il est essentiel de varier ses sources et de ne pas se limiter aux grands quotidiens et des principaux hebdomadaires d'actualité. Confrontez les positions de chacun et faites-vous, en toute liberté, votre propre opinion.

Méthodologie du QCM

On peut résumer cette nécessité de cultiver son sens critique et son indépendance par quelques conseils pratiques :

- cherchez un nouvel éclairage aux faits et aux événements ;
- faites remonter à la surface des éléments occultés (le caractère partiel d'une information démontre très souvent sa nature partielle) ;
- le discours dominant est, le plus souvent, à sens unique : cherchez les points de vue contradictoires ;
- en toute hypothèse, intéressez-vous aux opinions de tous les acteurs ;
- sachez décrypter les images et les vidéos, avec recul et objectivité ;
- enfin, mettez toujours en perspective les événements en prenant en compte leur dimension historique et géopolitique.

PARTIE II

Fiches de rappels de cours

Fiche 1	Le président de la République.....	21
Fiche 2	Le Premier ministre et son gouvernement	25
Fiche 3	L'expression du pouvoir exécutif : les actes réglementaires	29
Fiche 4	Le Parlement	33
Fiche 5	La procédure législative	36
Fiche 6	La décentralisation et l'administration d'État	39
Fiche 7	Les valeurs et symboles républicains prévus par la Constitution.....	42
Fiche 8	Les institutions judiciaires.....	46
Fiche 9	Les institutions européennes.....	52
Fiche 10	Les grandes périodes de l'histoire de France	58
Fiche 11	Quelques rappels de géographie	64
Fiche 12	Quelques notions de géographie française.....	69



Fiche 1 | Le président de la République

1. Le président de la République et la Constitution de la V^e République

Depuis 1958, le régime politique de la France est la V^e République. Pouvant être définie comme la norme juridique supérieure organisant les institutions du pays, la Constitution de la V^e République a instauré un régime de type présidentiel.

Rédigée principalement par Michel Debré, la Constitution de la V^e République répond à la volonté du général de Gaulle de donner à l'exécutif les moyens d'assurer son rôle. Auparavant, entre 1946 et 1958, la IV^e République, régime de type parlementaire, avait souffert d'une importante instabilité ministérielle. En France, le président de la République occupe la plus haute fonction du pouvoir exécutif (qui est le pouvoir chargé de gérer la politique courante de l'État).

Le président de la République est le chef de l'État et des armées, ainsi que le garant de la Constitution.

Depuis 1962, le président de la République est élu au suffrage universel direct (c'est-à-dire directement par les Français), ce qui lui donne une incontestable légitimité nationale.

2. L'élection et le mandat du président de la République

La condition la plus importante pour être candidat à l'élection présidentielle est de recueillir au moins 500 signatures d'élus issus d'au moins

Fiches de rappels de cours

30 départements de France et d'outre-mer. Cette condition permet d'éliminer des candidatures fantaisistes ou trop minoritaires.

Le président de la République est élu pour un mandat de cinq ans (appelé quinquennat). Depuis 2002, le passage du septennat au quinquennat renforce encore son poids politique. En effet, les élections présidentielles et législatives sont généralement organisées à quelques semaines d'intervalle, rendant ainsi difficile l'hypothèse d'une nouvelle cohabitation.

En cas d'empêchement ou de vacance de la présidence de la République, c'est le président du Sénat qui assurera l'intérim.

Le président de la République est irresponsable politiquement devant le Parlement : le Parlement ne peut lui demander de rendre compte de ses décisions et lui-même ne peut solliciter de vote de confiance de la part du Parlement (contrairement au Premier ministre).

3. Les pouvoirs du président de la République

Les attributions du président de la République sont principalement définies dans l'article 5 de la Constitution de 1958 : il « *veille au respect de la Constitution. Il assure par son arbitrage le fonctionnement des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords de communauté et des traités* ».

Le président de la République nomme le Premier ministre et promulgue les lois après leur adoption par le Parlement. Il préside également le Conseil des ministres, qui se tient généralement le mercredi à l'Élysée. Après la délibération au sein du Conseil des ministres, le président de la République signe les ordonnances et les décrets. Ce pouvoir réglementaire est partagé avec le Premier ministre.

À trois reprises au cours de la V^e République, il y a eu une cohabitation (le président de la République et le Premier ministre appartiennent à deux

..... Le président de la République

courants politiques différents, le Premier ministre appartenant au courant politique majoritaire au sein de l'Assemblée nationale), ce qui pose la question des pouvoirs propres du président de la République.

Sans avoir besoin de l'accord du Premier ministre, le président de la République peut :

- nommer le Premier ministre ;
- dissoudre l'Assemblée nationale ;
- saisir le Conseil constitutionnel ;
- présider le Conseil des ministres et le Conseil de défense et de sécurité nationale.

Le président de la République peut décider également de consulter directement les Français sur une question précise (le référendum).

Le président de la République symbolise l'État français auprès des autres pays. Il est également le chef de la diplomatie : il accrédite les diplomates français et étrangers, il autorise la négociation et la ratification des traités internationaux.

Enfin, l'article 16 de la Constitution donne au président de la République des pouvoirs exceptionnels en cas de crise grave. Il peut prendre toutes les mesures qu'exigent les circonstances, mais celles-ci doivent être inspirées par la volonté d'assurer un retour à la normale dans les meilleurs délais. En période d'utilisation de l'article 16, le Parlement se réunit de plein droit et l'Assemblée nationale ne peut être dissoute. L'article 16 n'a été jusqu'ici utilisé qu'en 1961 par le général de Gaulle pendant la guerre d'Algérie.

4. Le président de la République et la justice

Le président de la République est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire. Il est, par ailleurs, le seul à disposer du droit de grâce.

Fiches de rappels de cours

Il est irresponsable pénalement et civilement. Ainsi, au cours de son mandat, sa responsabilité civile et pénale ne peut être engagée, sauf en cas de haute trahison. Dans ce cas, il sera jugé par la Haute Cour (composée de 11 sénateurs et de 11 députés). Jusqu'ici, cette situation ne s'est jamais produite.

LES PRÉSIDENTS DE LA V^E RÉPUBLIQUE

- 1958-1965 : Premier mandat présidentiel du général de Gaulle.
- 1965-1969 : Second mandat présidentiel du général de Gaulle (élection au suffrage universel direct en 1965, démission en 1969 à la suite de l'échec du référendum sur la réforme du Sénat et la régionalisation).
- 1969-1974 : Mandat présidentiel de Georges Pompidou (décès en cours de mandat).
- 1974-1981 : Mandat présidentiel de Valéry Giscard d'Estaing.
- 1981-1988 : Premier mandat présidentiel de François Mitterrand (1986-1988 : cohabitation avec Jacques Chirac comme Premier ministre).
- 1988-1995 : Second mandat présidentiel de François Mitterrand (1993-1995 : cohabitation avec Édouard Balladur comme Premier ministre).
- 1995-2002 : Premier mandat présidentiel de Jacques Chirac (1997-2002 : cohabitation avec Lionel Jospin comme Premier ministre).
- 2002-2007 : Second mandat présidentiel de Jacques Chirac.
- 2007-2012 : Nicolas Sarkozy.
- 2012-2017 : François Hollande.
- Depuis le 14 mai 2017, Emmanuel Macron est président de la République. Il a été réélu en 2022 pour un second mandat.



Fiche 2 | Le Premier ministre et son gouvernement

Avec le président de la République, le Premier ministre et son gouvernement partagent le pouvoir exécutif.

On peut définir le pouvoir exécutif comme celui qui est chargé de mettre en œuvre la politique de l'État. À ce titre, le pouvoir exécutif doit :

- veiller à l'ordre public et au respect de la loi ;
- diriger les forces armées ;
- décider de la politique étrangère de la France ;
- représenter l'État ;
- diriger l'ensemble des services publics de l'État et l'administration d'État ;
- édicter les règlements.

1. La nomination du Premier ministre

Le Premier ministre est choisi et nommé par le président de la République. Il est généralement choisi en considération du courant politique majoritaire à l'Assemblée nationale.

Le président de la République met fin aux fonctions du Premier ministre sur présentation par celui-ci de la démission du gouvernement.

Lorsque le président de la République et le Premier ministre appartiennent à deux courants politiques opposés, il y a une cohabitation. Dans cette hypothèse, chacun des deux chefs du pouvoir exécutif agit dans son domaine de compétence respectif.

2. Les pouvoirs du Premier ministre

Le Premier ministre est le chef du gouvernement. Il est également le chef de l'administration et le président de droit du Conseil d'État.

Le rôle du Premier ministre est essentiellement défini dans les articles 20 (« *Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation* ») et 21 (« *Le Premier ministre dirige l'action du gouvernement* ») de la Constitution de la V^e République. Il détient donc une mission d'impulsion et de direction de l'action gouvernementale.

Le Premier ministre peut saisir le Conseil constitutionnel sur une loi avant sa promulgation (le Conseil constitutionnel examinera la compatibilité entre la loi et les principes constitutionnels) et il est obligatoirement consulté si le président de la République souhaite utiliser les pouvoirs exceptionnels de l'article 16 de la Constitution.

Pour assurer l'exécution des lois et mener sa politique, le Premier ministre dispose de l'administration et de la force publique (l'armée, la police et la gendarmerie nationales).

De plus, il détient le pouvoir réglementaire, et nomme aux emplois civils et militaires, exception faite de ceux réservés au président de la République.

Le Premier ministre réside à l'hôtel Matignon.

3. Le gouvernement

Le gouvernement est composé du Premier ministre, des ministres et secrétaires d'État. Tous les membres du gouvernement sont nommés par le président de la République, sur proposition du Premier ministre. Les ministres et secrétaires d'État demeurent sous l'autorité du Premier ministre.

Les lois peuvent provenir des parlementaires (proposition de loi) ou du gouvernement (projet de loi). Les projets de loi sont délibérés en Conseil des ministres.

..... Le Premier ministre et son gouvernement

Il est responsable politiquement devant l'Assemblée nationale. Cette responsabilité politique peut être engagée de deux manières :

- à l'initiative du gouvernement, et après discussion en Conseil des ministres, lorsque le Premier ministre choisit d'engager la responsabilité politique de son gouvernement ;
- à l'initiative d'au moins 10 % des députés, qui décident de la mise au vote d'une motion de censure.

Si le Parlement vote majoritairement une motion de censure, il est logique que le gouvernement démissionne en raison du désaccord sur la politique qu'il entreprend.

Pour coordonner son action, le gouvernement se réunit en Conseil des ministres. Se tenant généralement le mercredi matin à l'Élysée, le Conseil des ministres est présidé par le président de la République.

Sur le plan pénal, les membres du gouvernement sont responsables des crimes et délits accomplis dans l'exercice de leurs fonctions. La juridiction compétente sera la Cour de justice de la République.

LISTE DES PREMIERS MINISTRES DE LA V^E RÉPUBLIQUE

- 1958-1962 : Michel Debré.
- 1962-1968 : Georges Pompidou.
- 1968-1969 : Maurice Couve de Murville.
- 1969-1972 : Jacques Chaban-Delmas.
- 1972-1974 : Pierre Messmer.
- 1974-1976 : Jacques Chirac.
- 1976-1981 : Raymond Barre.
- 1981-1984 : Pierre Mauroy.
- 1984-1986 : Laurent Fabius.
- 1986-1988 : Jacques Chirac (cohabitation avec François Mitterrand).
- 1988-1991 : Michel Rocard.
- 1991-1992 : Édith Cresson.
- 1992-1993 : Pierre Bérégovoy.
- 1993-1995 : Édouard Balladur (cohabitation avec François Mitterrand).

Fiches de rappels de cours

- 1995-1997 : Alain Juppé.
- 1997-2002 : Lionel Jospin (cohabitation avec Jacques Chirac).
- 2002-2005 : Jean-Pierre Raffarin.
- 2005-2007 : Dominique de Villepin.
- 2007-2012 : François Fillon.
- 2012-2014 : Jean-Marc Ayrault.
- 2014-2016 : Manuel Valls.
- 2016-2017 : Bernard Cazeneuve.
- 2017-2020 : Édouard Philippe.
- 2020-2022 : Jean Castex.
- 2022-2024 : Élisabeth Borne.
- Janvier-septembre 2024 : Gabriel Attal.
- Septembre-décembre 2024 : Michel Barnier.
- Décembre 2024 – septembre 2025 : François Bayrou.
- Depuis septembre 2025, Sébastien Lecornu est Premier ministre.